



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE  
Section syndicale Caisse d'Épargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris  
01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38  
sudceidf@orange.fr  
www.sudbpce.com



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Infos CE 29 juin 2017

- ✓ **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES, PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020**
- ✓ **MÉDECINE DU TRAVAIL**

## ✓ **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN STRATÉGIQUE 2018-2020**

Opportunément cornaqués par quelque communicant habile, les membres du directoire ont consacré leur mois de juin à la présentation des orientations stratégiques 2018-2020, suivant un script truffé d'éléments de langage positifs.

Ainsi, **on ne parle pas de fermetures d'agences** mais de regroupements, **on ne dit pas diminution des effectifs y compris commerciaux** mais évolution vers des métiers experts, **on ne dit pas exclusion de la clientèle non rentable** mais segmentation pour une approche plus personnalisée, **on ne dit plus rationalisation des coûts** mais pari du développement. Et surtout, surtout, **on se démarque, on critique ouvertement BPCE et F. Pérol, grand commis de l'état, initiateur de la transformation de la banque de proximité**, des fermetures d'agences et des suppressions d'emplois. Message subliminal : la CEIDF n'est pas BPCE et n'adoptera pas « sa politique pessimiste ».

Néanmoins, les orientations stratégiques 2018-2020 de la CEIDF s'inscrivent pleinement dans le plan BPCE présenté le 21 février dernier par ce même F. Pérol quoi qu'en dise le directoire « frondeur » de la CEIDF.

**FERMETURES D'AGENCES**, quand BPCE et M. Pérol annoncent 5% de réduction du nombre de points de vente (BP et CE), M. Lebrun - membre du directoire Pôle Banque de détail - en monsieur plus que l'on connaît, évoque le « regroupement » donc la fermeture de 30 agences (près de 7% du parc) en écartant d'emblée les regroupements par création d'une nouvelle agence. Trop coûteux. On connaîtra les agences et leur repli au cours du dernier quadrimestre pour une mise en œuvre courant 2018.

**LES DIRECTEURS DE CES 30 AGENCES**, pourront ou devront se recycler dans la filière pro, pas GP, pro ou adopter le nomadisme.

**NOUVEAUX FORMATS D'AGENCES**, le choix se pose entre agences multi-site, spécialisées, et collaboratives. Les agences spécialisées sont écartées au profit des agences collaboratives. Ces espaces communs de travail « faciliteraient les échanges entre collègues ». Fini les bureaux individuels, place à l'open-space, au casque téléphonique et

à l'émission/réception d'appels sous le regard bienveillant du directeur d'agence transformé, le pauvre, pour l'occasion en animateur de plateau. Les bureaux ou salons, ne seront utilisés qu'en cas de RDV. Il y aurait 80 agences à ce format, soit une par DSC. Des promesses de délices en somme.

**MONTÉE EN PUISSANCE DU SERVICE À DISTANCE**, comme BPCE et M. Pérol, la CEIDF finalement pas si rebelle, prévoit qu'en 2020 40% des ventes seront réalisées à distance. Pour mémoire, nous sommes à environ 11%.

**SPÉCIALISATION DES CONSEILLERS**, l'objectif BPCE est de parvenir à plus de 50% de conseillers spécialisés. Cet objectif sans être chiffré est bien entendu repris par la CEIDF. Avec une diminution des emplois des métiers d'accueil, des Coco et Cofi au profit d'une spécialisation essentiellement vers le PRO et la GP et sa clientèle haut de gamme. Segmentation de clientèle en fonction de sa rentabilité, tout un programme sur 20 segments de clientèle. Au revoir clientèle populaire fidèle mais peu, trop peu, lucrative ?

**LE DIGITAL** fait partie intégrante de notre vie privée et professionnelle. Il est devenu incontournable, même nos parents et nos grands-parents s'y sont mis avec plus ou moins de bonheur. Il n'y a donc pas lieu à débat sur ce point. Le bât blesse quand - sous prétexte de modernité du digital - celui-ci prend le pas sur la relation humaine, nuit potentiellement à l'emploi et aux conditions de travail.

Concernant la CEIDF et le Groupe BPCE en règle générale, malgré les progrès considérables accomplis, notamment en termes de banque à distance, la marche est encore haute pour prétendre rivaliser efficacement avec les banques en ligne. A ce titre, les 750 M€ prévus par BPCE ne seront probablement pas suffisants pour moderniser l'informatique du Groupe et permettre de relever tous les défis dans les temps impartis.

**Le comité d'entreprise en saura plus au cours du dernier quadrimestre 2017 lorsqu'il s'agira de discuter des effectifs, du maillage et formats d'agences mais aussi de la trajectoire financière 2018-2020. Les élus ont, à l'unanimité, mandaté un expert afin de les aider le moment venu à appréhender les enjeux et conséquences du projet stratégiques qui découlera de ces orientations. Ensuite ils émettront des orientations alternatives qui seront transmises au COS.**

.../...

## ✓ Médecine du travail

La CEIDF sortirait-elle du marasme avec l'embauche toute récente d'un deuxième médecin du travail ? On le souhaite. Car les deux médecins précédents ont quitté l'entreprise de manière pour le moins rocambolesque : licenciement abusif pour le 1<sup>er</sup>, licenciement rejeté depuis par le ministère du travail. « Exfiltration » cavalière du Dr Meddouri en septembre 2016 dont l'accident du travail a été reconnu depuis par la sécurité sociale.

Le Comité d'entreprise a aussi pour mission d'examiner le ou les rapports des médecins du travail. Or, pour 2016, seul le Dr Russo, arrivé en mars de cette même année a présenté le sien. Le Dr Meddouri qui a pourtant pratiqué 6 mois n'a pas été sollicité. Dommage car elle avait eu l'occasion de recevoir de très nombreux salariés, de participer à des réunions de coordination avec la RH et les autres acteurs de prévention de l'entreprise afin de rechercher et d'apporter des solutions appropriées à la situation médicale de salariés. Elle avait beaucoup à dire en somme, trop peut-être ?

Un rapport unique donc, dans lequel (on croit rêver) aucune des problématiques, aucun des maux des salariés de l'entreprise ne transparaît. Le cabinet du médecin du travail n'est semble-t-il plus un lieu d'écoute. L'écoute ? Il y a Psy-france pour ça. On n'y mesure plus le niveau de stress non plus par exemple.

A croire que la CEIDF est une belle endormie au fond d'une vallée verdoyante au sein de laquelle la vie professionnelle est un long fleuve tranquille.

Aucune souffrance, aucune difficulté, aucune surcharge de travail, les suppressions de postes n'ont aucun impact, pas plus que les différentes réorganisations sur la santé des uns et des autres. Une entreprise idyllique en quelque sorte.

Interrogé à ce sujet, le Dr Russo persiste et signe. Les « petits troubles » rapportés par les salariés sont on ne peut plus normaux dans une entreprise telle que la Caisse d'épargne Ile-de-France. Rien d'inquiétant selon lui. Alors, à quel moment doit-on s'inquiéter ?

Autre interrogation. Le médecin du travail, afin de mieux appréhender les cas, demande des compléments d'informations médicales aux médecins traitants des salariés dont la pathologie pourrait nécessiter des aménagements ou changements de postes.

Jusqu'à là ça semble légitime. Mais, pourquoi ne pas tenir compte des avis demandés aux médecins traitants après examen ? Pour nombre de salariés ayant vécu cette situation, cela revient tout simplement à nier leur pathologie.

Le médecin du travail dit juger en toute responsabilité. Les salariés n'ont que le choix (en est-ce vraiment un ?) de retourner à leur poste de travail ou quitter l'entreprise. Ceux qui souhaitent contester la décision du médecin doivent saisir les prud'hommes comme le veut la loi. En 2017, la justice a déjà donné raison par deux fois au médecin du travail. Si ce dernier est conforté dans ses responsabilités, est-ce vraiment une bonne chose pour nos collègues dont la situation de santé ne peut que se dégrader à terme ? Les élus **Sud** remettront leur avis prochainement.

N° 15/2017

Paris, le 4 juillet 2017/ Les élus du Comité d'Entreprise **Sud-Solidaires**

*François Baron, Pierre Bouvier, Christine Deldicque, Martine Desaulles, Jean-Philippe De Sousa, Michèle Di Cicco, Catherine Jousset, Bettina Larry, Manuelle Marchand, Françoise Quelen, Frédéric Roy*

←-----→  
**J'ADHÈRE** AU SYNDICAT NATIONAL SUD-SOLIDAIRES BPCE  
à retourner à la permanence SUD par courrier interne, 64-68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

PORTABLE PERSONNEL : 0.../...../...../...../.....

EMAIL PERSONNEL : .....

AFFECTATION : .....

FONCTION : .....

CLASSIFICATION : .....

SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) : ..... €

La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40% du salaire net.  
Elle peut donner droit à un crédit d'impôt de 66 % des cotisations annuelles versées ; les dispositions législatives peuvent évoluer.

«Je m'engage à payer ma cotisation»

LE ...../...../..... A .....

SIGNATURE :

